



ARS Île-de-France

**Inspection sur place
2024-12-17**

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

**Résidence Arménienne
44, Avenue Charles De Gaulle. 95160 Montmorency**

SYNTHESE DU RAPPORT DE CONTRÔLE

Tableau récapitulatif des écarts

Numéro	Contenu
E1	Transmettre la validation par les instances du nouveau projet d'établissement
E2	Etablir un projet d'établissement intégrant les dispositions spécifiques à la prise en charge des usagers présentant des troubles cognitifs, mais aussi intégrant une réflexion plus approfondie sur la place de l'usager, et sur les objectifs d'évaluation de la qualité de prise en charge.
E3	Etablir et transmettre le plan bleu conformément à la réglementation.
E4	Analyser le turn over et l'absentéisme au sein de l'établissement et disposer des outils pour permettre cette gestion au sein de l'établissement sans devoir en référer au siège de l'association. Transmettre ces informations aux autorités de tutelles.
E5	Transmettre la fiche de poste de l'IDEC relative à ses missions, à jour, datée et signée ainsi que le document unique de délégation (DUD) daté et signé.
E6	Recruter en nombre suffisant les personnels soignants et les infirmiers pour garantir un accompagnement de qualité et être en conformité au regard des dispositions de l'article L311-3 3° du CASF.
E7	Remettre automatiquement le règlement de fonctionnement aux salariés de l'établissement aux dispositions de l'article R311-34 CASF. Transmettre la procédure formalisée pour les urgences de nuit, notamment médicales, datée et signée.
E8	Rédiger la fiche de poste du médecin coordonnateur en la détaillant et en incluant l'ensemble des missions qui incombent au professionnel

Tableau récapitulatif des remarques

Numéro	Contenu
R1	Etablir un règlement de fonctionnement intégrant les dispositions spécifiques à la prise en charge des usagers présentant des troubles cognitifs. Y inscrire également la bientraitance et la gestion des situations d'urgences.
R2	Désigner et former un référent bientraitance
R3	Rédiger le plan de formation à destination du personnel et proposer de nouvelles formations en lien avec la refonte du projet d'établissement.

Numéro	Contenu
R4	Refaire le protocole de gestion du dossier de personnel en intégrant une liste des documents obligatoires.
R5	Instaurer des réunions d'analyses des pratiques à destination du personnel et faire des comptes-rendus et des groupes d'analyses et instaurer les entretiens annuels individuels une fois par an.

Conclusion

Le contrôle sur pièces de l'EHPAD Résidence Arménienne (N° FINESS 950780338), géré par l'Association Arménienne d'Aide Sociale (AAAA) a été réalisé le 17 décembre 2024 à partir des réponses apportées et des documents transmis par l'établissement.

La mission d'inspection a constaté le respect de la réglementation et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles dans les domaines suivants :

- Gouvernance :

- Conformité aux conditions de l'autorisation

- Management et Stratégie

- Prises en charge

- Respect du droit des personnes

- Vie quotidienne. Hébergement

- Fonctions support

- Gestion des RH

Elle a également relevé des dysfonctionnements importants en matière :

- Gouvernance :

- Conformité aux conditions de l'autorisation

- Management et Stratégie

- Gestion des risques et de la qualité

- Prises en charge

- Respect du droit des personnes

- Organisation de la prise en charge

- Vie quotidienne. Hébergement

- Fonctions support

- Gestion des RH

Ces constats nécessitent que le gestionnaire et le directeur de l'établissement engagent rapidement des actions de correction et d'amélioration.

